

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 001-368/16/BM

■ **Première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron - Lancement de la concertation préalable.**

MET 16/599/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger le réseau de tramway de Marseille, au Nord jusqu'à La Castellane, au Sud jusqu'à La Rouvière. Cette extension poursuit l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Dans le cadre de cette extension projetée, la création d'un centre de remisage de tramway sur le site Dromel / Montfuron est également prévue pour répondre aux besoins de remisage et maintenance des rames de tramway nécessaires à l'exploitation du réseau étendu.

Par délibération DTM 009-583/14CC du 19 décembre 2014, le Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public, se rapportant à l'opération de prolongement du réseau de tramway de Marseille du Nord au Sud.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Par délibération DTM 019-767/15CC du 19 février 2015 ce même Conseil de Communauté a approuvé la création et l'affectation de l'opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord Sud, Gèze-La Gaye, pour un montant de 14 100 000 euros HT.

Par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, ce même Conseil de Communauté a approuvé le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

Il accompagnera l'extension de 170 hectares, vers le nord de Marseille, du périmètre de l'opération d'intérêt national portée par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée et dont l'objectif majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille. Ce projet contribuera également au rayonnement du Pôle d'échanges de Capitaine Gèze.

Il permettra vers le sud, la desserte de la ZAC de la Capelette et des hôpitaux et désenclavera certains quartiers les plus densément peuplés de la ville. D'autre part l'extension du réseau de tramway au sud contribuera à la création de deux pôles d'échanges multimodaux, l'un à la station Sainte-Marguerite Dromel, l'autre à la jonction avec le projet de Boulevard Urbain Sud, boulevard de la Gaye.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La desserte Nord/Sud, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Nord jusqu'à l'hôpital Nord, et du BHNS Sud jusqu'à Luminy.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.

Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Ce projet a été retenu dans sa phase 1, du Boulevard Capitaine Gèze à Arenc et de Castellane à La Gaye, dans le cadre du projet Transports Collectifs et Mobilité Durable de l'Etat, dit Grenelle 3.

Par ailleurs, il s'intègre dans les objectifs du PDU d'agglomération pour la période 2013 à 2023.

Le début des travaux de la phase 2, du Boulevard Capitaine Gèze à La Castellane et de La Gaye à La Rouvière, associé au financement subséquent de l'Etat et aux études techniques correspondantes à réaliser, pourrait être envisagé à l'horizon 2023.

Le prolongement évoqué au titre du présent rapport porte sur la phase 1 de l'extension et représente :

- pour le Nord un linéaire supplémentaire de : 1,8 km (Arenc – Gèze)
- pour le Sud un linéaire supplémentaire de : 4,2 km (Castellane-La Gaye)

Cette double extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP.

De nouvelles rames seront mises en service. Afin de permettre leur remisage et leur maintenance, il est nécessaire de réaliser un nouveau dépôt, celui de St Pierre ne pouvant en accueillir davantage. Il est ainsi prévu de construire un centre de remisage supplémentaire sur le site de Montfuron, au nord de la station de Métro Sainte-Marguerite Dromel, le long du boulevard Schloesing.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Le Conseil de Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ayant approuvé, par délibération DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015, le programme de la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron, il est maintenant nécessaire de lancer la concertation préalable se rapportant à l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole DTM 009-583/14CC du 19 décembre 2014 approuvant la constitution d'un dossier de saisine de la Commission Nationale de Débat Public, se rapportant à l'opération de prolongement du réseau de tramway de Marseille du Nord au Sud ;
- La délibération de ce même Conseil de Communauté DTM 019-767/15/CC du 19 février 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération relative aux études d'extension du réseau de tramway axe Nord- Sud, Gèze-La Gaye pour un montant de 14 100 000 euros HT ;
- La délibération de ce même Conseil de Communauté DTM 004-1028/15/CC du 22 mai 2015 approuvant le programme de l'opération d'extensions du réseau de tramway au Nord et au Sud, ainsi que la création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel-Montfuron ;
- La délibération HN009-011/16/CM du 17 mars 2016 relative aux délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis émis par le Conseil de Territoire de Marseille Provence du 24 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable concernant la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel / Montfuron - Lancement de la concertation préalable.

Délibère

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable au sens des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme portant sur la première phase de l'extension du réseau de tramway d'agglomération, au Nord jusqu'au Boulevard Capitaine Gèze et au Sud jusqu'à La Gaye et création d'un dépôt de tramway sur le site Dromel/Montfuron.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- Une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines, notamment dans les locaux de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la (des) Mairie (s) des arrondissements concernés. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis du public.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS